

« L'Afrique : nouvelle frontière de l'adoption internationale »?





Madagascar



Togo



Burkina Faso



Congo



Haïti



Guinée



Côte d'Ivoire



Nigéria



Haiti



Légende



Pays La Haye



Pays hors La Haye

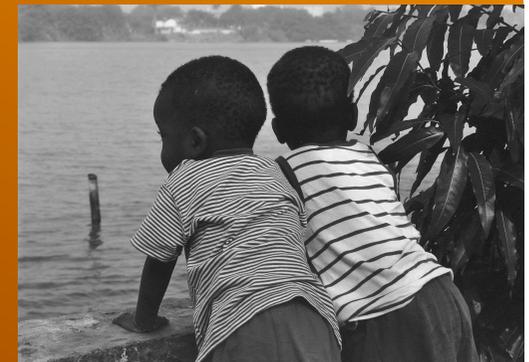


Création de Lumière des Enfants

Une réponse
au constat de l'abandon

Les raisons de l'abandon

- ◆ Sida
- ◆ Exode rural
- ◆ Paupérisation



De 1991 à 2013

De la relation directe avec les
structures d'accueil d'enfants

à la collaboration avec les
Autorités Centrales



Relation directe avec les structures d'accueil d'enfants

Avantages

- ◆ Connaissance des enfants et des besoins
- ◆ Concertation pour l'apparementement

Inconvénients

- ◆ Risque de fraude sur l'adoptabilité
- ◆ Dérives



Collaboration avec les Autorités Centrales

Avantages

- ◆ Surveillance des structures
- ◆ Contrôle de l'adoptabilité

Inconvénients

- ◆ Risque de lenteurs de procédure
- ◆ Manque de concertation pour l'appareusement



Apparemment

Une indispensable coopération entre

- ✦ L'Autorité centrale en charge de la proposition d'enfant
- ✦ La structure qui connaît cet enfant
- ✦ L'OAA qui connaît les futurs parents



Implantation aujourd'hui

- ◆ A la demande de l'Autorité Centrale française
- ◆ En accord de principe avec l'Autorité Centrale du Pays d'Origine
- ◆ A plusieurs opérateurs



Accréditation

- ✦ L'article 12 de la CLH crée une obligation
« Un organisme agréé dans un Etat contractant ne pourra agir dans un autre Etat contractant que si les autorités compétentes des deux Etats l'ont autorisé. »

- ✦ Pays CLH

Des pratiques et des formes différentes

- ✦ Pays non CLH

L'attitude des Etats est variable



Correspondant local

Son rôle

- ◆ Du simple accueil des adoptants
- ◆ Au suivi complet de la procédure

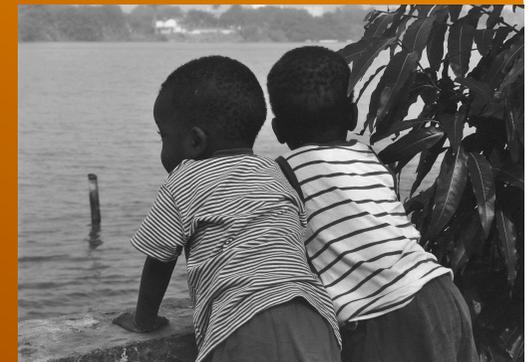


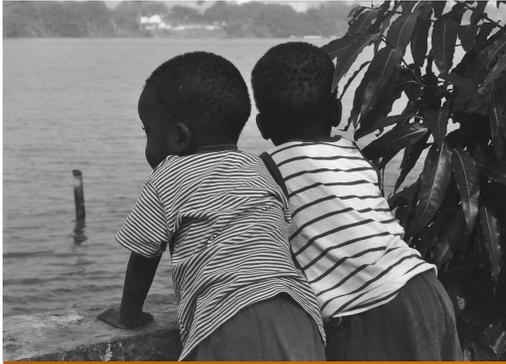
Correspondant local

Le défi pour l'OAA

Trouver une personne

- ◆ Compétente
- ◆ Indépendante
- ◆ Disponible





L'adoption et la différence

Du côté des Parents

Du côté des Enfants



L'adoption et la différence

Du côté des futurs Parents
l'OAA doit

- ✦ Évaluer leur capacité à accueillir un enfant de couleur
- ✦ Assurer une préparation adaptée



L'adoption et la différence

Du côté des Enfants
la Structure d'accueil doit

- ✦ les préparer à la rencontre avec des adultes physiquement très différents

« L'Afrique : nouvelle frontière de l'adoption internationale »?

L'expérience nous amène à constater que

- ✦ L'application de la CLH réduit le nombre d'adoptions grâce à un meilleur contrôle
- ✦ Le déploiement récent de nombreux pays d'accueil multiplie les opérateurs mais pas les enfants



« L'Afrique : nouvelle frontière de l'adoption internationale »?

Les préconisations du SSI

Les Autorités Centrales des Pays d'origine comme des Pays d'accueil devraient :

- ✦ Limiter le nombre d'OAA autorisés
- ✦ Privilégier ceux ayant les compétences et l'expérience de l'adoption d'Enfants à Besoins Spécifiques



« L'Afrique : nouvelle frontière de l'adoption internationale »?

Les Enfants à Besoins Spécifiques

- ✦ Nécessité d'une concertation OAA/AC sur la base de :
 - dossiers médicaux très complets
 - d'enquêtes sociales très détaillées
- ✦ Ne pas laisser les enfants grandir en institution ou en famille d'accueil

